

500  
29 JUIN 1972  
DE DAX

DEPARTEMENT

d. LANDES

COMMUNE

de

SEIGNOSSE

## Extrait du Registre des ARRÊTÉS du MAIRE

OBJET

Nous, Maire de la Commune d SEIGNOSSE

Interdiction de  
jouer à la pétanque

Vu la loi du 5 Avril 1884, art.

Vu

Considérant qu'il y a lieu de préserver l'espace vert  
aménagé devant les Centres Commerciaux du VVF et du  
FOURNEUF IV

ARRETONS :

Article premier : Il est formellement interdit de jouer  
à la pétanque dans les allées de cet espace vert.

Article 2 : Les contrevenants à cette décision  
seront verbalisés par la police.

Article 3 : L'ampliation du présent arrêté sera  
transmise à :

- Mr le SOUS-PREFET de DAX
- Mr le Colonel de Gendarmerie
- la Police Municipale

chargé chacun en ce qui le concerne de veiller à son  
exécution.

FAIT A SEIGNOSSE, LE 28 JUIN 1972

Publié le Vu pour Reçu

29 JUIN 1972

DAX 12

LE SOUS-PREFET

Signé : François BÈZE



Le Maire,  
RAVAILLON Maurice.

